

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2023, il sera procédé du 11 septembre 2023 au 13 octobre 2023 inclus (33 jours consécutifs) à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « le gagne pain », sur la commune de Mondragon (84430) et la déclaration de projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

A cet effet, Monsieur Robert DEWULF, magistrat en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE).

Ce projet est construit par la société CN'AIR.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Madame Sarah WATRIN – représentant la SAS CN'AIR – sise 3, rue André Bonin 69316 LYON CEDEX 04– Tél. : 07.87.39.10.87 mail : s.watrin@cnr.tm.fr

Quant au responsable du projet de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU, il s'agit du Maire de la commune de MONDRAGON.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de MONDRAGON (siège de l'enquête) – Service Urbanisme – rue des Clastres – 84430 MONDRAGON, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de, l'enquête le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté en mairie (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public* et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 11 septembre 2023 matin, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- Le mercredi 20 septembre 2023 après-midi, de 14h00 à 17h00,
- Le jeudi 28 septembre 2023 matin, de 09h00 à 12h00,
- Le vendredi 06 octobre 2023 après-midi, de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 13 octobre 2023 après-midi, de 13h30 à 16h30, (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de MONDRAGON (84) ;
- Pendant la durée de l'enquête publique, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert du 11 septembre 9h au 13 octobre à 16h30 à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4775> . via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4775@registre-dematerialise.fr
- Sur un poste informatique, mis à disposition à la mairie de MONDRAGON (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;

L'objet du courriel devra être le suivant : observations-enquête publique - Centrale photovoltaïque MONDRAGON.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Mme la Préfète de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de MONDRAGON et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>)

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque flottante, comprenant sur berge 16 postes de transformation, deux postes de livraison, un container de stockage de matériel et constituée de 18 ha de panneaux installés sur flotteurs avec édification de clôtures à MONDRAGON, lieu-dit « le Gagne Pain » pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la déclaration de projet avec mise en compatibilité du P.L.U. est Monsieur le Maire de MONDRAGON. La décision, qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, sera délibérée en conseil municipal.

* du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.